

Numéro de l'appel d'offres : 24-58023

Contrat de service de maintenance préventive du système Airquity

1. Préavis d'adjudication de contrat

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition du besoin

Le CNRC doit maintenir le système de qualité de l'air des laboratoires fourni par Airgenuity.

Le CNRC doit maintenir l'état et l'efficacité du système de qualité de l'air des laboratoires actuels et des nouveaux laboratoires ajoutés au cours de la phase II.

Description du travail

- Remplacement des capteurs, tests fonctionnels, remplacement des éléments
- Remplacement de tout composant électronique défectueux ou qui ne fonctionne pas comme prévu.
- Essai sous vide des réseaux d'échantillonnage de l'air pour vérifier l'intégrité des branchements
- Confirmation des connexions d'alimentation basse tension pour les systèmes
- Configuration du système (logiciel d'usine), le cas échéant, pour changer les noms des points ou modifier le réseau BACnet.
- Confirmation de la performance des graphiques de rapport du système et du mappage de l'intégration

3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités qu'il est en mesure de fournir, d'installer et de prendre en charge les exigences minimales suivantes en matière de maintenance préventive :

- Accès au logiciel du système Airquity
- Cote de sécurité de niveau « fiable »
- Licence et certification en électricité

- Expérience dans la maintenance de systèmes de qualité Airquity
- Capacité à surveiller et à rendre compte des performances du système Airquity
- Capacité à fournir des pièces de fabricant d'équipement d'origine (FEO)

Le travail doit être effectué par le fournisseur de FEO pour des raisons d'interopérabilité, de compatibilité globale et de responsabilité opérationnelle.

La déclaration de capacité doit démontrer comment le fournisseur peut répondre à l'étendue des travaux ci-dessus.

4. Le présent marché public est assujéti à l'accord commercial aux accords commerciaux suivants :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC);
- Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP);
- Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne;
- Organisation mondiale du commerce – Accord sur les marchés publics (OMC-AMP);
- Accord de libre-échange Canada–Honduras;
- Accord de libre-échange Canada-Corée;
- Accord de libre-échange Canada–Panama;

5. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

- Airgenuity représente le fournisseur de FEO (Airquity) pour le Canada;
- Le logiciel de surveillance est exclusif.
- Il n'y a pas de solution de rechange disponible à l'heure actuelle.
- Il s'agit d'une mesure de sécurité des personnes qui doit être correctement entretenue pour garantir la sécurité des employés du laboratoire.

6. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au Règlement sur les marchés de l'État est invoquée pour cet achat en vertu du paragraphe 6d) : « le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

Airgenuity est le seul distributeur autorisé à fournir, à installer et à maintenir ce système photovoltaïque.

Airgenuity a obtenu le contrat d'installation du système à la suite d'un processus concurrentiel, ce qui a engagé le CNRC à faire appel à celui-ci pour la maintenance et la surveillance.

7. Exclusions ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Si les biens ou les services ne peuvent être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existe aucune solution de rechange ou de remplacement raisonnable pour l'une des raisons suivantes :

- Assurer la compatibilité avec des produits actuels ou l'entretien de produits spécialisés, lorsque cet entretien doit être assuré par le fabricant de ces produits ou son représentant.

Pour les livraisons supplémentaires par le fournisseur initial de biens ou de services qui n'étaient pas inclus dans l'approvisionnement initial, en cas de changement de fournisseur pour ces biens ou services supplémentaires :

(i) n'est pas possible pour des raisons économiques ou techniques telles que des conditions d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec des matériels, logiciels, services ou installations actuels qui ont fait l'objet du marché initial;

(ii) lorsque cela entraînerait des inconvénients importants ou une duplication importante des coûts pour l'entité contractante.

8. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le Conseil national de recherches du Canada prévoit que le contrat s'échelonne du 1 juin 2024 au 30 mai 2029.

9. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimée du contrat est de 221 858 \$ (TPS/TVH en sus).

Tous les coûts font l'objet de négociations.

10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Airgenuity Inc
151 Carlingview Dr. Unit 3
Toronto, Ontario
M9W 5S4

11. Droit du fournisseur à soumettre un énoncé des capacités

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens ou les services ou à exécuter les travaux de construction décrits dans le présent PAC peuvent présenter par écrit un énoncé de capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans le présent avis au plus tard à la date de clôture précisée dans le présent avis.

12. Échéance pour la présentation de l'énoncé de capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation des énoncés de capacités sont :

- le 15 mai, à 14 h (HE)

13. Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :

Agent de négociation des marchés du CNRC : Collin Long
Conseil national de recherches du Canada
Courriel : Collin.Long@nrc-cnrc.gc.ca